

GRANDLYON HABITAT

2, place de francfort

CS 13754

69444 LYON Cedex 03

**Identifiant Créancier SEPA (ICS) : FR89ZZZ398145**

**MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA**

En signant ce formulaire, vous autorisez GRANDLYON HABITAT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de GRANDLYON HABITAT.

Vous bénéficiez du droit d’être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**TITULAIRE DU BAIL**

Nom / Prénom : 

Adresse :

N° Compte locataire :

N° du contrat :

Référence Local :

**TITULAIRE DU COMPTE À DEBITER**

Nom / Prénom :

Adresse :

Complément adresse :

Code postal / Ville

Les coordonnées de votre compte :

Numéro d’identification international du compte bancaire – **IBAN** (International Bank Account Number)

Code international d’identification de votre banque – **BIC** (Bank Identifier Number)

Jour du prélèvement : [] 1er  [] 06 [] 11 [] 16

Prise en compte : [] immédiate [] dans 2 mois

Type de paiement : [X] paiement récurrent/répétitif [] paiement ponctuel

Je vous prie de bien vouloir prélever en votre faveur, sur mon compte référencé ci-dessus, les sommes que vous m’aurez notifiées sur l’avis d’échéance dans un délai minimum de 3 jours avant le prélèvement.

Signé à : Le :

Lieu

Note :

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document

que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez signer ici

|  |  |
| --- | --- |
| **À retourner accompagné d’un RIB à :**  GRAND LYON HABITAT  Direction de la Gestion Immobilière  2, place de Francfort  CS13754  69444 LYON Cedex 03 | Zone réservée à l’usage exclusif de GRANDLYON HABITAT |

*Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n’être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec le client. Elles pourront donner lieu à l’exercice par ce dernier, de ses droits d’opposition, d’accès et rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés.*